

PHYSIONOMIE DE LA CAMPAGNE OLEICOLE 1949 - 1950

L'allure de la campagne oléicole 1949-1950 ne pouvait être dégagée des renseignements dont on disposait jusqu'ici. Il eût été, en effet, prématuré de tirer une conclusion de la seule comparaison entre, d'une part, le volume, les prix des premières ventes et, d'autre part, les estimations de récolte.

Ces estimations elles-mêmes ont subi des variations dont l'amplitude était fonction des régions considérées et du rendement moyen dans chacune de ces régions, leur correction permet d'évaluer maintenant la récolte totale à 90.000 tonnes.

Parallèlement à cette production, l'exportation a permis d'écouler 40.000 tonnes environ d'huile au 31 mars. Indépendamment de cette quantité, 6.700 tonnes sous licence à cette époque seront expédiées sous peu, ce qui permet d'évaluer le tonnage virtuellement exporté actuellement à plus de 46.000 tonnes.

À ce tonnage, on doit normalement ajouter la portion de la récolte devant servir à la satisfaction des besoins locaux. Évaluée à environ 25.000 tonnes, cette consommation locale marque actuellement une augmentation du fait :

- de la liberté de commercialisation,
- de l'accroissement de la population,
- de l'extension prise par l'industrie de la conserve de poissons à l'huile.

La somme des quantités dont l'écoulement est certain montre que dans l'hypothèse la moins favorable, la question du logement des huiles ne pose plus de problème puisque la capacité totale de ce logement évaluée à 70.000 tonnes environ, est supérieure au reliquat théorique.

Cet élément méritait d'être souligné; il inaugure, en effet, une deuxième phase de la campagne oléicole au cours de laquelle la question du logement ne risquera pas d'influencer les cours.

Si la prudence commande de n'avancer aucun chiffre touchant la deuxième phase de la campagne, il faut signaler cependant que les divers indices dont on dispose actuellement permettent d'escompter

sinon un accroissement, du moins le maintien du rythme des exportations.

En effet, les cours qui, en début de campagne, marquaient une tendance nette à la baisse, se sont trouvés raffermissés et ont même accusé une hausse très sensible en janvier.

C'est ainsi que les prix des lampantes sont passés de 9.500 fr. le quintal (F.O.B. port tunisien, marchandise logée) à 12.000 et 12.500 fr. Pour les huiles extra ou les quantités recherchées, le prix de 12.500 fr. pratiqué dans les mêmes conditions de vente en début de campagne atteint maintenant 14.500, 15.000 et même 15.500 fr. (ventes sur l'Amérique).

Il est évident que cette amélioration résulte surtout du volume des demandes. Il serait toutefois inexact de ne retenir que cet élément.

La qualité des huiles d'olive de Tunisie a également influencé de façon heureuse le marché. Il semble, en effet, que les progrès réalisés en Tunisie dans les méthodes d'extraction des huiles de pression commencent à avoir des effets. Ces progrès sont en premier lieu concrétisés par le nombre croissant des huileries à traction mécanique qui tendent à se substituer progressivement aux usines à traction animale.

Sur les 1.865 huileries existant actuellement, 660 sont en effet pour le moment équipées mécaniquement. Le seul fait de cet équipement permet, par l'augmentation du potentiel de production, d'éviter la prolongation du stockage des olives et par là même explique l'obtention d'huiles de qualité.

La séparation rapide des huiles et des margines par le procédé de la centrifugation, de plus en plus employé, supprime également toute acidification ultérieure des produits qui ne restent que très peu de temps en contact avec les margines.

La vulgarisation des autres procédés tel que celui du malaxage des pâtes d'olive avant pression est également génératrice d'une unification des huiles obtenues qui tendent davantage à présenter dans l'ensemble les qualités des « extra ».

Enfin, le conditionnement des huiles par les oléifacteurs ou les exportateurs joue un rôle important dans leur réputation. Le filtrage sur filtre à papier qui élimine les dernières particules solides, contribue à éliminer les parties d'eau en suspension et à donner du brillant aux marchandises. En outre, l'organisation de la vente en bidonnages, rendue actuellement possible par les approvisionnements en fer blanc, permettra aux exportateurs de Tunisie, de toucher de nouvelles clientèles, jusqu'à présent drainées par l'Espagne et l'Italie.

L'amélioration de la qualité des huiles de pression est assortie d'une augmentation du potentiel de production en huiles raffinées, qui peuvent, soit être expédiées directement, soit plus souvent, servir de support pour des coupages avec des huiles de pression; la gamme des qualités d'huiles vierges susceptibles d'être fournies par la Tunisie se trouve, de ce fait, considérablement augmentée par celui des types de coupage de ces huiles vierges avec des raffinées et dans des proportions variant suivant le goût des clientèles.

Sur le plan économique, les mesures arrêtées localement pour la défense du marché oléicole, ont eu incontestablement une influence sur les cours, tout en conservant le caractère de liberté totale à laquelle aspiraient les producteurs et les commerçants en huile. Par un arrêté gubernatorial en date du 6 octobre 1949, ces mesures prévoyaient la régularisation de l'écoulement de la récolte.

Concrétisées par une réglementation en date du 2 décembre 1949, dont les détails d'application ont été précisés par un arrêté daté du 7 janvier 1950, ces dispositions instituaient la possibilité de stocker une partie importante de la récolte (15.000 T.) en dégagant pour autant les propriétaires des huiles des charges du stockage.

Les mêmes dispositions législatives prévoyaient également le warrantage aidé d'une autre portion de la récolte en appliquant aux huiles warrantées la garantie de l'Etat, à concurrence de 85% de la valeur de la marchandise lorsque le cours des huiles ne dépasse pas 12.000 francs le quintal pour les « extra ».

En pratique, ces mesures n'ont joué que partiellement (4.000 T. de stockage seulement). Elles n'ont cependant pas manqué d'avoir une influence heureuse sur l'allure de la commercialisation et de l'exportation. La décision touchant le stockage a, en effet, décidé implicitement la mobilisation d'une partie de la récolte (15.000 T.). Dans la mesure où ce stockage a été réalisé, il a allégé d'autant les charges des propriétaires des huiles; il a au surplus, donné l'assurance aux producteurs de la possibilité de ponction de leurs stocks en cas d'écoulement difficile. C'est à ce titre surtout que la décision autorisant le stockage a eu les meilleurs effets.

Le warrantage a, pour sa part, souligné l'intention du Gouvernement de cristalliser le crédit autour de l'économie oléicole pendant toute la durée de la campagne; indirectement, cette mesure a également fixé un cours minimum des huiles : 12.000 fr. pour les extra, qui a certainement influencé les acheteurs étrangers.

En résumé et sans faire preuve d'un optimisme excessif, on peut penser qu'au regard d'une des plus importantes productions que la Tunisie ait enregistrée, les efforts des particuliers, conjugués aux décisions administratives, ont contribué à assurer dans d'excellentes conditions l'écoulement des premières productions de la récolte 1949-1950, dont le reliquat, quoi qu'il arrive, ne pourra peser sur la prochaine campagne.

R. PISANI,

*Inspecteur de la Répression des Fraudes,
Ministère du Commerce et de l'Artisanat.*